

Bienvenue au Grand Roc



Le guide
à l'usage des propriétaires et des locataires

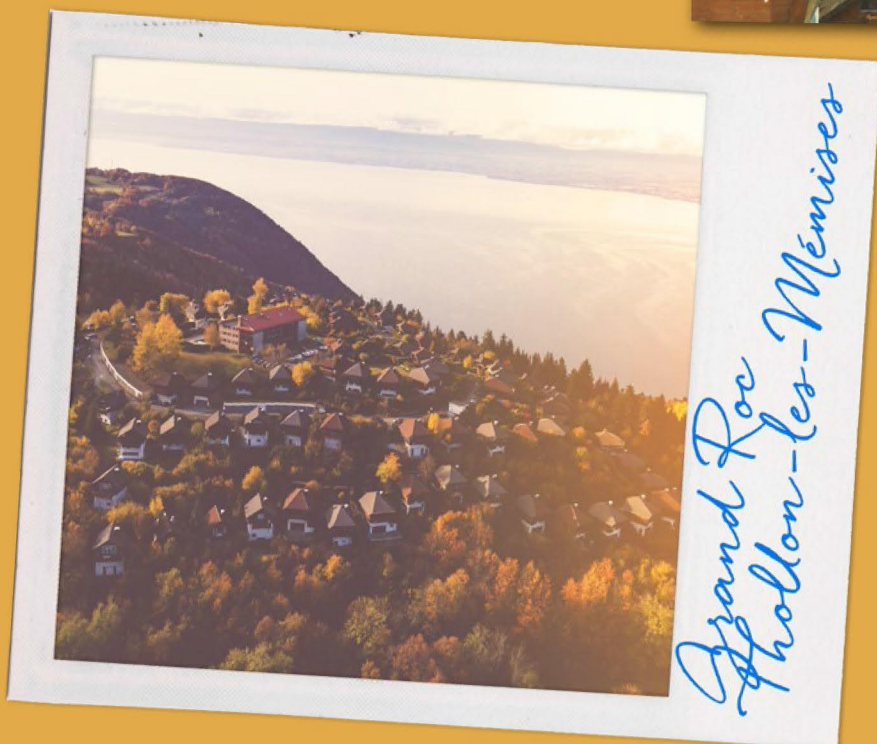
Le Sommaire

BIENVENUE AU GRAND ROC !
C'EST MOI GODILLE LA MORILLE,
VOTRE GUIDE !
JETONS UN COUP D'ŒIL
AU SOMMAIRE, ET...
SUIVEZ-MÔAAA...



Sommaire

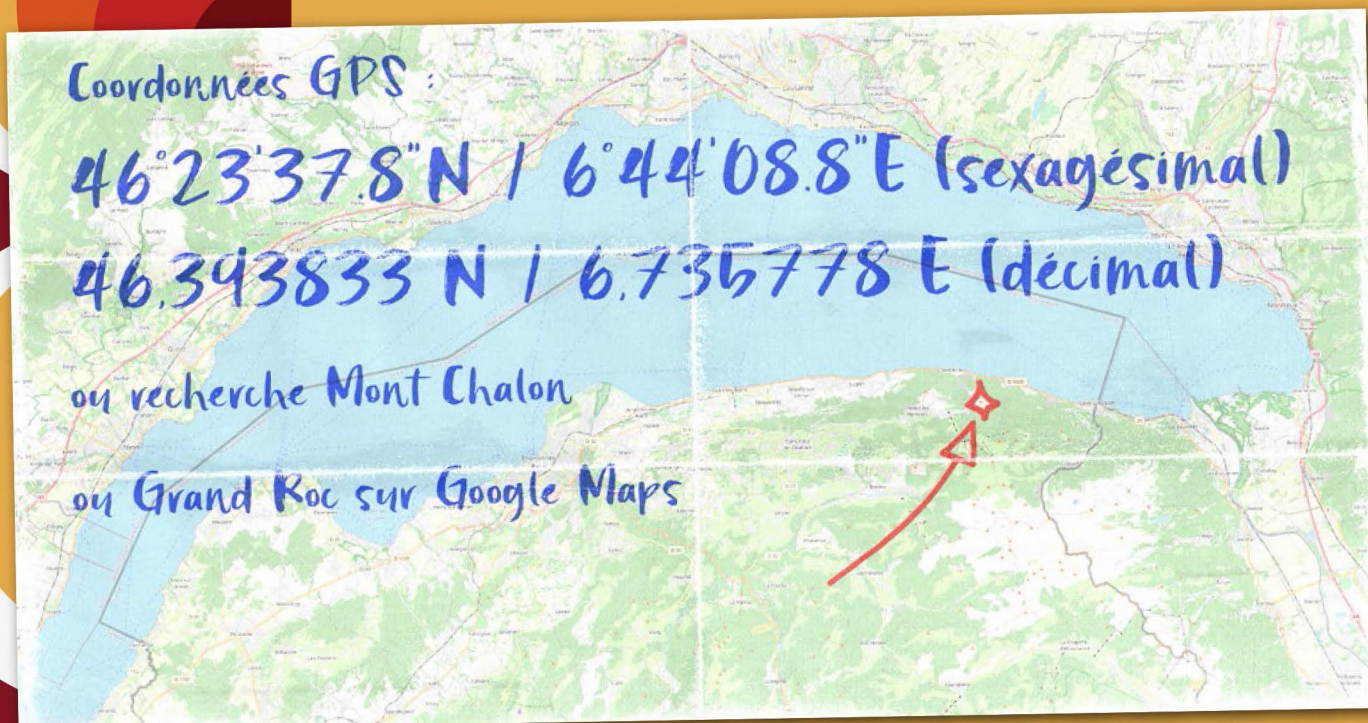
| | |
|------------------------------|----|
| Situation Géographique | 3 |
| Le Plan du domaine | 4 |
| Le Gardien | 5 |
| Le Stationnement | 6 |
| Propreté | 7 |
| Le courrier | 8 |
| Le Vivre Ensemble | 9 |
| Été | 10 |
| Hiver | 11 |
| Son histoire | 12 |
| Numéros Pratiques | 12 |



Situation Géographique



Le domaine du GRAND ROC est situé à 1.000 mètres d'altitude, en Haute-Savoie, sur les bords du lac Léman, face à la Suisse, à une quinzaine de kilomètres d'Evian-les-Bains, sur la commune de THOLLON-Les-Mémises, une station familiale de la « Yaute » (« 74 » pour les intimes)

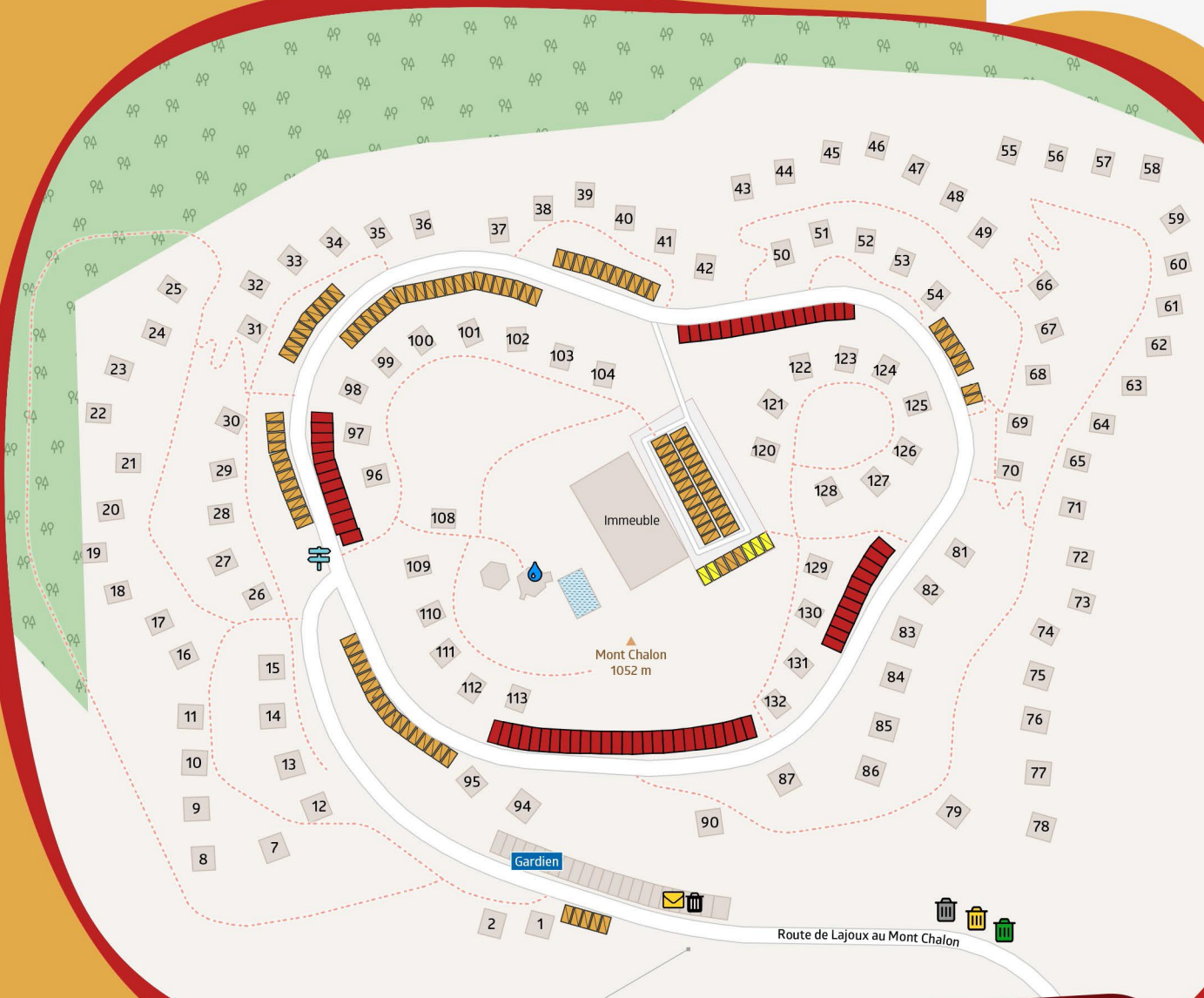


PETIT JEU :
TÂCHEZ DE RETROUVER
OÙ SE PERCHE LE GRAND
ROC SUR CETTE PHOTO...
PRISE D'EN FACE, EN SUISSE,
DU CÔTÉ DE VEVEY
(INDICE : LE DRAPEAU
SUISSE DU BATEAU)





Le Plan du domaine



PERCHÉ SUR SON 'MONT CHALON', LE GRAND ROC EST BÂTI « EN ESCARGOT ». L'ARCHITECTE ÉTAIT UN FIN GOURMET.



Légende

- Route
- Chemin piéton
- Loge du gardien
- Stationnements privés
- Garages (boxes)
- Places Visiteurs
- Navette ↔ station (en hiver)
- Piscine
- Local courrier
- Local encombrants
- Moloks (poubelles, recyclage)

M. Loïc JACQUIER : un partenaire utile !

Sa loge est située dans les petits bâtiments de plain-pied à l'entrée du GRAND ROC.

Il y tient une **permanence quotidienne** du **LUNDI au VENDREDI de 18h à 18h30.**

En dehors de ces horaires, étant donné qu'il est souvent en activité sur le domaine, il est joignable

par téléphone
de 8h30 à 12h & de 14h à 17h

ou via son adresse e-mail

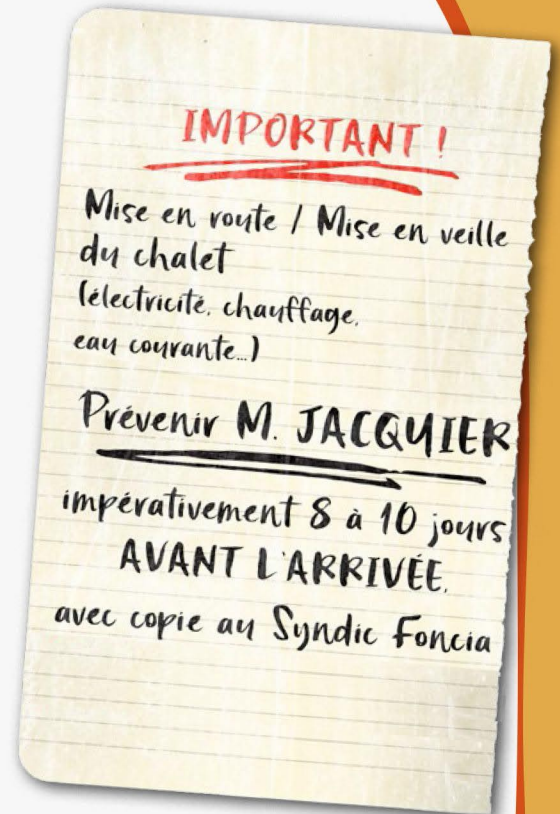
Le gardien n'a pas vocation à effectuer des travaux privés pour le compte des copropriétaires pendant ses heures contractuelles !

Parmi ses attributions :

- Mise en route ou en veille des chalets, remise de clés, Contact avec les entreprises & artisans intervenant sur le domaine
- Entretien des parties communes, espaces verts, piscine, déneigement...

En cas de SINISTRE !

- Dégâts intérieurs au chalet => Déclarons-les auprès de notre Assurance-Habitation personnelle
- Dégâts extérieurs au chalet => Déclarons-les auprès du Syndic Foncia (Assurance-Copropriété collective)



VOICI VOS CLÉS !
À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-
VOUS ÊTRE RÉVEILLÉS ?
10H. TRÈS BIEN. JE VIENDRAI
SOUS VOS FENÊTRES AVEC
UNE SCIE SAUTEUSE OU UN
MARTEAU-PIQUEUR !





Le Stationnement

Vie Pratique

*Bon, c'est vrai,
avouons-le : c'est pas simple.*

*Pour trouver sa place de parking ou son chalet
(même sans avoir pris l'apéro), n'essayons pas de
comprendre pourquoi le chalet N°49 se trouve à côté
du chalet N°66...*

*...ni où se cachent les chalets N°5 ou 118 : ils n'existent pas !
On a déjà psychologiquement perdu plusieurs livreurs
Chronopost qui ont fait un burn-out à cause de ça...*

D'où : le plan en page 4 !

LA grande question : Comment se garer !!

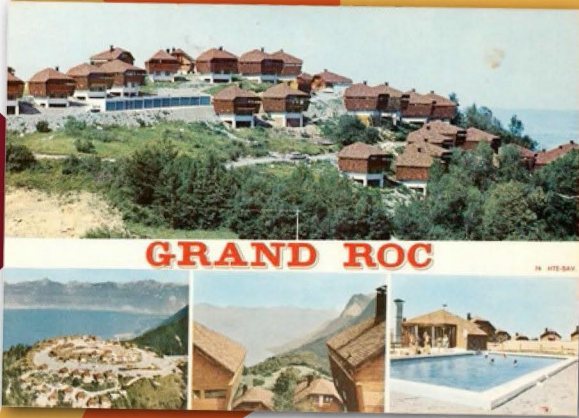
Tâchons de respecter les numérotations des emplacements privés (il n'y a que ça !) : ne nous garons pas de façon intrusive ou injustifiée sur un emplacement qui n'est pas le nôtre, au risque d'exaspérer son légitime titulaire qui ne tardera pas à nous placarder un petit mot sur le pare-brise (*mais pas pour une invitation à un barbecue*)...

Une suggestion qui permet de prouver notre bon esprit en toute circonstance : affichons clairement sur notre tableau de bord nos NOM & PRÉNOM + N° DE TÉLÉPHONE MOBILE + N° de chalet ou d'appartement. Et réinventons l'adage : « *Usurpation avouée est à moitié pardonnée* »...

« **Visiteurs** » : quelques places spécifiques sont réservées sur le parking de l'immeuble (*voir plan page 4*).

Sur la route circulaire : Prêtons attention à ne pas nous garer devant l'accès aux petits chemins goudronnés ou escaliers qui mènent à des chalets.





ORDURES – ENCOMBRANTS DÉJECTIONS CANINES & AUTRES NUANCES DE BEURK...

Les « MOLOK »

Molok = conteneur poubelle pour les ordures et le recyclage



Molok GRIS = ordures ménagères (*sacs poubelle*)



Molok JAUNE = emballages plastique, métal, carton



Molok VERT = verre, bocaux

- ❗ Les cartons ondulés sont à jeter dans le conteneur situé à Thollon en face du cimetière.
- ❗ **TOUS AUTRES DÉCHETS (Ex : bouteilles de gaz) sont INTERDITS au pied des Moloks !**

Les « ENCOMBRANTS »

Déposons-les dans la partie droite du local courrier (*panneau sur la porte*)

RAPPEL !

Les encombrants sont des **objets** qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères, à savoir :

- petit mobilier (*table de nuit, chaise*), sommier, matelas, lampe...
- électroménager (*réfrigérateur, lave-linge, four à micro-ondes, grille-pain...*)
- loisirs (*téléviseur, bicyclette, barbecue...*)

À PROSCRIRE !

- les gravats et matériaux provenant d'une démolition (*chutes de bois, lambris, planches, tringles en métal, Placoplâtre, vitres, carreaux, portes...*)
- les bidons (*essence, white spirit, produits toxiques*), pots (*peinture, mastic, colle, lasure...*),
- les cageots, cartons d'emballages & polystyrène, etc...

Ceux-ci doivent être acheminés par nos soins dans l'une des déchetteries de la région : www.cc-peva.fr/360-dechetteries.htm

Les CORBEILLES DE RUES (à venir prochainement)

Situées sur la route circulaire du domaine, elles accueillent tous nos petits déchets (*crottes de chien, Kleenex, canettes...*)



PAS
B'SOIN
D'AVOIR FAIT
LES SCOUTS POUR
ÊTRE UN ROI DE
L'HYGIÈNE !





LIVRAISONS DE COLIS / SHOPPING / COURSES

Le courrier :

Pas de distribution individuelle « chalet par chalet », ni dans l'immeuble : chacun possède sa propre boîte aux lettres DANS le local « courrier » commun à TOUS, situé à l'entrée du Grand Roc (*voir plan*).

Les livraisons :

En fonction des sociétés de transporteurs : les livreurs se déplacent jusqu'à notre porte, ils y sont autorisés ; ou déposent un avis de passage.

IMPORTANT : Ne les envoyons pas livrer chez le gardien !
Ce n'est pas dans ses fonctions de s'occuper de ça... Merci pour lui !

NOTA : Ici, les réseaux mobiles peuvent parfois se montrer très capricieux, aussi bien pour nous que pour le smartphone du livreur : Prenons bien nos dispositions avec lui en amont...!

Téléphone mobile, Internet :

Selon notre opérateur (*Bouygues, Free, Orange, SFR...*) et l'emplacement de notre chalet ou de notre appartement, notre connexion mobile GSM risque d'être laborieuse. Nous avons l'option de sélectionner l'un des réseaux suisses (*Swisscom, Salt, Sunrise*), car ils peuvent se révéler plus stables. Mais assurons-nous que notre abonnement l'inclut dans notre forfait... sinon gare à notre facture téléphonique !

JE VAIS CHANGER
D'OPÉRATEUR, MOI,
ÇA VA PAS TRAÎNER...
MON FORFAIT
« BRINDILLES ILLIMITÉES »
C'EST DE L'ARNAQUE...





Le Vivre Ensemble



*Le GRAND ROC est un petit « village ».
On se connaît, on se fréquente, on s'apprécie...
On s'y retrouve en famille, entre amis, ou même seul loin du monde...
On y joue avec ses enfants, on y chouchoute ses aînés,
on y promène son chien...
Et souvenons-nous qu'au GRAND ROC vivent aussi des résidents « à l'année ».
Nos valeurs communes : la courtoisie, le sourire, la convivialité, l'entraide.
Et plus que tout : le respect de la vie privée de chacun !*

Tâchons d'ADHÉRER aux principes fondamentaux exposés ci-après :

Les NUISANCES

- Les FÊTES, c'est chouette... quand elles ne s'imposent pas jusque chez nos voisins qui n'ont rien demandé...
- Bruits, Lumières, Fumées : les chalets sont très proches les uns des autres ! Pensons-y !
- La VITESSE de circulation est de 30 km/h.
- Les ANIMAUX sont nos amis, mais tenus en laisse ! Et pensons à ramasser leurs crottes !
- Les TRAVAUX PRIVÉS DURANT L'ÉTÉ
Les chantiers d'envergure (*bruyants, salissants, qui nécessitent le parking de camions...*) sont à PROSCRIRE impérativement durant les deux mois d'été JUILLET et AOÛT. Mais la lasure du bois ou la peinture, le jardinage, etc... sont parfaitement admis.
- Les CUVETTES des WC ne doivent accueillir rien d'autre que du papier-toilette (*pas de lingettes ni de serviettes*) !

Les INITIATIVES de TRANSFORMATIONS

Le GRAND ROC, véritable « trademark », a été conçu dans une volonté d'homogénéité. Or, une harmonie ne s'entretient pas dans le principe d'individualité. Lorsque nous avons l'intention de procéder à des modifications de notre chalet ou de son terrain (*architecture, petites constructions, couleurs, matériaux...*) :

Ayons la modestie et le respect de présenter nos projets avant d'en initier leur réalisation !

Le Syndic FONCIA - en partenariat avec le Conseil Syndical - a la noble vocation de les étudier et de les encadrer, pour nous éviter la maladresse de faire passer nos rêves en force...



Le JARDINAGE

Concernant nos coupes de végétaux, la tonte, nos élagages privés :
Prenons l'habitude de déposer nos déchets verts sur le bord de la route circulaire.
Le gardien viendra les récupérer.



La PISCINE

La PISCINE est ouverte 7 jours sur 7

de 10h à 19h
du 1er JUILLET au 31 AOÛT

L'équipe de la « Pool Team » nous y accueille dans des conditions bien précises :

- La carte « Piscine » aux NOM et NUMÉRO du CHALET ou de l'APPARTEMENT est exigée à l'entrée.
Si nous ne les avons pas : demandons-les au Syndic Foncia ;
ou bien à la personne qui nous loue son chalet ou son appartement.
- La tenue de bain exclut les shorts et bermudas. Seuls les SLIPS de bain sont admis.
 - Les jouets gonflables et autres matelas pneumatiques ne sont pas admis (*hormis les petites bouées pour les enfants*).
 - L'équipe de la « Pool Team » n'est pas habilitée à exercer les rôles de maître-nageur ou de sauveteur :
 - Les enfants et les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents !

MOI
EN TOUS CAS,
JE VAIS BIEN
SURVEILLER
QUE MON PAGNE
NE LÂCHE PAS AU
PREMIER PLOUF...

VIGILANCE !
La Baignade n'est PAS SURVEILLÉE !



Le DÉNEIGEMENT

La planète se réchauffe... mais un chasse-neige peut vite vous refroidir !
De la fin Novembre à la mi-Avril, le GRAND ROC est susceptible d'être envahi par des chutes de neige.

- Le véhicule qui dégauge la route circulaire peut passer à tout moment, très tôt le matin ou à la tombée de la nuit, en créant d'inévitables « congères » (amas de neige latéraux).

- Notre voiture pourrait donc rapidement se retrouver bloquée...

Pensons aux pneus-neige ! Ou aux chaînes !

RAPPEL : La règle est que chaque propriétaire a la charge de déneiger devant chez lui ainsi que sa place de parking.

- À chaque nouvelle chute de neige, les petites allées goudronnées des parties communes sont déneigées au plus vite par notre gardien.

Mais... soyons indulgents : il ne peut pas être partout à la fois...

- Soyons vigilants dans le grand virage menant à / ou en sortant du GRAND ROC. Et prenons garde à nos arrêts dans la côte qui dessert les conteneurs poubelles, le local courrier, la loge du gardien...

Les bons réflexes sur une chaussée enneigée :
warnings, démarrage au frein à main, vitesse constante sans accélération ni freinage brusques.

ATTENTION !

L'hiver, sur le parking de l'immeuble : des zones de déneigement sont très clairement signalées !
NE NOUS GARONS PAS sur ces emplacements !



PAS DE RACLETTE POUR DÎNER :
MAIS DES FILETS DE PERCHES SURGELÉS !



Son histoire



IL ÉTAIT UNE FOIS... en 1968...

un promoteur immobilier qui demanda à l'architecte en vogue, CLAUDE BALICK, de lui pondre une idée originale pour un projet à la montagne.

Ce dernier fut bien conscient qu'il ne pourrait pas réitérer le même type de design 'cathédralesque' que celui qu'il avait imaginé pour le Centre Commercial Parly 2 en région parisienne !

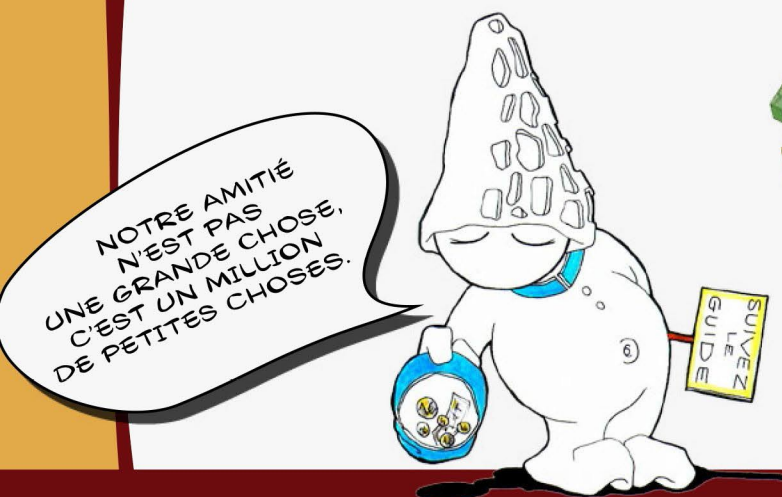
Il se mit alors à s'inspirer des escaliers et des coursives de bateaux, ou de la forme des petites ruches d'apiculteurs.

Et c'est ainsi que jaillirent ces drôles de petits chalets bizarroïdes et inclassables :

Le « GRAND ROC » était né !

C'est donc un véritable patrimoine, « un cinquante ans d'âge » !

Pas étonnant que ce petit guide témoigne du fait que nous y tenions beaucoup...



Numéros Pratiques

L'OFFICE du TOURISME (Thollon Tourisme)

04 50 70 90 01

REMONTÉES MÉCANIQUES (Thollon Station)

04 50 70 92 87

La POSTE (Thollon)

04 50 70 85 29

La MAIRIE (Thollon)

04 50 75 09 88

SUPÉRETTE « SHERPA » (Thollon Station)

04 50 70 79 63

PHARMACIE (St-Paul-en-Chablais)

04 50 75 31 37

